

FR

E-002356/2022

Réponse donnée par M. Dombrovskis, vice-président exécutif
au nom de la Commission européenne
(20.9.2022)

Le montant total des dépenses consacrées aux mesures liées aux soins de longue durée s'élève à 7,2 milliards d'euros environ pour les 25 plans adoptés par le Conseil au titre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR), en conformité avec les recommandations par pays de 2019 et de 2020. De nombreuses mesures contribueront à améliorer la qualité des soins de longue durée et l'accès à ces services.

Les maisons de répit sont des soins de longue durée dispensés au niveau local. Grâce à la FRR, les services de proximité et les technologies visant à faciliter les soins à domicile seront étendus; en outre, les soins de confort et palliatifs au sein ou à l'extérieur d'un établissement hospitalier continueront d'être développés.

De nombreux plans soutiennent la désinstitutionalisation en promouvant, au moyen de réformes, un modèle axé sur les soins de proximité et des solutions de soins à domicile, tout en apportant parallèlement un soutien aux familles concernées. Les plans espagnol, portugais et slovaque proposent des mesures afférentes aux soins de proximité.

L'instrument d'appui technique permet en outre aux États membres de demander un soutien pour la conception et la mise en œuvre de réformes, notamment dans le domaine des soins de longue durée.

Enfin, il convient de mentionner que la Commission a présenté, le 7 septembre 2022, une stratégie européenne en matière de soins. Cette stratégie comprend notamment une proposition de recommandation du Conseil sur les soins de longue durée, qui invite les États membres à s'efforcer de développer l'offre de tels services tout en proposant une combinaison équilibrée de solutions en matière de soins de longue durée.